

Véronique Braun Dahlet
Université de São Paulo



Synergies Brésil n° spécial 1 - 2010 pp. 159-166

Résumé : *L'orthographe française est devenue une affaire d'Etat au XIXe siècle. L'école, obligatoire après 1880, constituera naturellement le canal de diffusion et de légitimation de cette nouvelle discipline qui enseigne la manière d'écrire « correctement ». Reste à savoir quel point de vue on adopte - de la norme, du système ou de l'usage - lorsqu'on invoque la correction. On cherchera à montrer en quoi ce débat, d'ordre linguistique certes mais aussi pris dans les tensions du politique et de l'imaginaire, devient crucial quand il s'agit de proposer une réforme de l'orthographe.*

Mots-clés : orthographe, réformes

Resumo: *A ortografia francesa tornou-se uma questão de Estado no século XIX. A escola, obrigatória após 1880, constituirá naturalmente o canal de difusão e legitimação dessa nova disciplina que ensina a maneira de escrever "corretamente". Resta apenas saber qual é o ponto de vista adotado - o da norma, do sistema ou do uso - quando se evoca a correção. Procuraremos mostrar em que medida esse debate, de cunho linguístico e ao mesmo tempo submetido às tensões do político e do imaginário, torna-se crucial quando se propõe uma reforma da ortografia.*

Palavras-chave: ortografia, reformas

Abstract: *The French orthography became a matter of State at the XIX century. The school, compulsory after 1880, will naturally constitute the channel for the diffusion and legitimation of this new discipline that teaches the "correct" way to write. The correction point of view, however, needs to be clarified - whether it is normative or based on a language system or language use approach. We intend to show the circumstances in which this linguistic debate, also surrounded by political and imaginary tensions, becomes crucial when a spelling reform is required.*

Keywords: orthography, reforms

Plus de 70% des français estiment que l'orthographe est très compliquée, mais 50% s'opposent à l'idée d'une réforme. Tel est le paradoxe fondateur qui

gouverne l'ensemble des débats et suscite les plus vives passions. En 1989, tandis que *Le Monde* publie le *Manifeste des Dix* - un appel pour « Moderniser l'écriture du français » signé par dix linguistes -, les résultats d'une enquête intitulée *Faut-il réformer l'orthographe?* menée par le magazine *Lire*, indiquent que pour 86% des personnes interrogées, l'orthographe est un art, et que 78% d'entre elles estiment que l'orthographe constitue l'« un des charmes de la langue française » (Lucci V. & Nazé Y, 1989 : 7)¹. L'imaginaire collectif octroie à l'orthographe une plus-value proportionnelle à son degré de difficulté.

De fait, l'orthographe française est difficile, pour deux raisons essentiellement. L'une relève du système : l'orthographe est la réalisation écrite de la langue, mais le nombre de phonèmes est bien inférieur à celui des graphèmes qui les transcrivent. L'autre relève du politique. Sur les trois paramètres qui déterminent l'orthographe - la norme, le système, l'usage -, celui de la norme prédomine amplement. Le recours au système n'est en général présenté que s'il sert à renforcer le parti pris de la norme.

1. Orthographe : quelles équivalences phonographiques

1.1. Alphabet, phonème, graphème et logogramme

L'alphabet comprend 26 lettres, 6 de plus que l'alphabet latin dont il est issu. Le premier apport (16^e siècle) résulte du besoin de réduire les ambiguïtés par la différenciation de -u qui correspondait à -u et à -v (par exemple, le lexème *uile* renvoyait indistinctement à l'adjectif *vile* et au substantif *huile*²), et de -i, qui correspondait à < j > et < i >. Le second apport enrichit l'alphabet par l'insertion de quatre lettres : < k >, < y >, < z > et < w >.

L'alphabet a donc très peu évolué par rapport à l'alphabet latin. En revanche, à partir de l'époque de l'ancien français, le système phonologique s'est énormément enrichi à mesure que la langue s'éloignait du latin. Aujourd'hui, on compte un répertoire de 38 phonèmes (dont 15 fondés sur les voyelles, 3 sur les semi-voyelles et 20 sur les consonnes). L'écart entre le nombre de lettres de l'alphabet et le nombre croissant de phonèmes a abouti à deux mouvements inverses. Le premier mouvement obéit au principe d'économie de l'écriture, qui a consisté à utiliser certaines lettres pour plusieurs sons. Cette variation concerne de nombreuses lettres, qui sont pourvues d'une valeur de base et d'une (ou plusieurs) valeur(s) de position. Prenons pour exemple les lettres < i > ou < x >, qui comptent chacune 3 phonèmes selon leur position.

(i)	/ i /	petit	(x)	/ks/	texte
	/ j /	pied		/gz/	exercice
	/wa/	toit		/s/	ils sont six

Tableau 1 - Une lettre, plusieurs sons

Ce principe entrave la recherche de l'équivalence phonographique, et explique l'écart entre le son (le phonème) et l'écriture (l'orthographe) (Désirat & Hordé, 1976 : 206).

Le second mouvement a consisté à enrichir l'écriture en y introduisant des graphes chargés d'assurer autant que possible la correspondance phonographique. Ces graphes concernent les diverses associations de lettres : ligatures (æ, œ), digrammes et trigrammes qui transcrivent des phonèmes autres que ceux correspondant aux lettres simples (/u/ → < o > et < u >), des nasales (l'ajout de la lettre < n > ou de < m > ayant supplanté le tilde), des diphtongues (/wa/ → < o > et < i >), des chuintantes (/ʃ/ → < c > et < h >), des mouillées par le redoublement de lettres (*file* vs. *fil*le), à quoi s'ajoutent également les signes diacritiques (accents aigu, grave et circonflexe, tréma, cédille).

On recense néanmoins « environ 80 » graphèmes (Blanche-Benveniste, 2003 : 351) ou même « quelque 175 » si on ajoute à ce premier recensement les graphèmes plus rares (Arrivé, 1993 : 47). Même si on se tient au recensement minimal, les graphèmes sont au moins deux fois plus nombreux que les 38 phonèmes que compte le français. C'est dire que la correspondance phonographique visée par l'orthographe n'est que tendancielle. Ce sont essentiellement les phonèmes vocaliques qui produisent des séries graphiques correspondantes. Le phonème /o/ comprend 4 versions graphiques: o - au - eau - ô (Honvault, 1990 : 13). M. Arrivé (1993) note la grande aptitude du français à l'homophonie³. Ainsi, un phonème produit 5 orthographes possibles. C'est le cas de /u/ : *ou* - *où* - *houx* - *houe* - *août* ; ou bien encore de /vɛr/ : *ver* (*de terre*) - *vert* - *vert* - *verre* - *vair*. Et l'homophonie s'étend à des phrases entières : la suite /lœrlivretɛtuve/ se décline en version écrite de 4 façons, chacune des variations jouant sur la segmentation et le nombre: *Leur livre était ouvert* ; *Leur livre était tout vert* ; *Leurs livres étaient ouverts* ; *Leurs livres étaient tout verts* (Arrivé, 1993 : 16).

Enfin, il faut mentionner deux autres phénomènes qui brouillent le principe de correspondance entre phonie et graphie: il s'agit du < e > muet et de la liaison. Le < e > muet se réalise sur le plan graphique mais n'a pas de correspondant phonique ; inversement, la liaison se manifeste sur le plan phonique mais n'a pas son correspondant dans le registre graphique. Dans une phrase courte telle que *Les livres n'étaient pas encore arrivés*, ces phénomènes qui ne franchissent pas dans un sens ou dans l'autre la frontière séparant l'oral de l'écrit (par exemple, l'unité /zākor/ n'a pas d'unité correspondante à l'écrit), donnent le résultat suivant :

écrit	oral
livrE →	/livr/
encorE →	/ākor/
encore ←	/Zākor/
arrivés ←	/Rarive/

Tableau 2 - < e > muet et liaison : 2 phénomènes de non franchissement de la frontière entre l'écrit et l'oral.

1.2. Fonction grammaticale de l'orthographe

L'orthographe grammaticale a pour fonction de marquer la conjugaison des verbes, la variation en genre et en nombre, et les phénomènes d'accord qui

en résultent (comme l'accord du participe passé, par exemple). Ainsi, le seul phonème /blø/ peut recevoir 4 orthographes différentes : *bleu* - *bleus* - *bleue* - *bleues*.

Ces morphogrammes (graphes indiquant la morphologie du mot) ne se prononcent qu'en partie à l'oral. Si l'on prend une phrase telle *Les chiens aboient quand les caravanes passent*, on constate que le rapport entre morphogrammes et phonèmes est environ de 3 à 1 : 3 marques à l'écrit contre 1 marque qui passe la frontière de l'oral.

La fonction grammaticale de l'orthographe s'exerce également sur les verbes, et concerne alors les marques de conjugaison. *Tu parles* - *Il parle* - *Elles parlent* présentent 3 morphogrammes qui distribuent la personne (2^e, 3^e et 6^e respectivement) contre une forme à l'oral /parl/.

(tu) parles	(il) parle	(ils) parlent
-------------	------------	---------------

Tableau 3 - Morphogrammes de la personne

Autre caractéristique très particulière : la variation en genre. On connaît la règle des grammaires normatives selon laquelle le féminin, en français, s'obtient dans la majorité des cas en ajoutant un -e au masculin. Or, ici encore, on mesure l'écart entre la réalisation écrite et orale dans la mesure où la variation de genre se produit différemment à l'oral, où la forme longue du féminin ne fait pas apparaître la voyelle en question mais bien des consonnes (dans le tableau ci-dessous : /t/ - /g/ - / f /, ou encore l'absence de marque /muet/ :

	féminin	masculin
Petit/e/	/pøtit/ → / t /	/pøti/
Long/ue	/løg/ → / g /	/lõ/
Franc/he	/frāf/ → / f /	/frā/
Révisé/e	/revize/ → /muet/	/revize/

Tableau 4 - L'adjectif au féminin, à l'oral et à l'écrit

1.3. Fonction distinctive de l'orthographe

Certaines marques orthographiques, les logogrammes, interviennent dans leur fonction distinctive dès lors qu'on a affaire à des homophones. Ceux-là sont nombreux en français : par exemple, le seul accent circonflexe joue son rôle distinctif dans rien moins que 24 paires minimales (selon Arrivé, 1993 : 56).

type de paires	exemple	exemple
verbe / verbe	il croit (croire)	il croît (croître)
article /participe passé	du (le chien du voisin)	dû (il a dû partir)
préposition/adjectif	sur (le livre sur la table)	sûr (il est sûr de lui)
verbe/ substantif	(il) fut	(le) fût

Tableau 5 - Rôle distinctif des logogrammes : l'exemple de l'accent circonflexe

Les logogrammes ne se limitent pas aux signes diacritiques (a/à, du/dû) mais renvoient également à des lettres étymologiques comme dans *doigt* qui ne se confondra pas avec (*il*) *doit*, ou *vingt* avec (*il*) *vint* ou (*le*) *vin*.

2. Le monument orthographique : les réformes et leur réception

2.1. En France

Le constat est unanime : les Français (et les diverses communautés formant la Francophonie⁴) maîtrisent assez mal l'orthographe. Mais l'orthographe est avant tout une affaire idéologique, qui draine avec elle toutes sortes de représentations sociales.

Si on considère que l'écriture est une technique qui doit répondre aux besoins de la société (Désirat & Hordé, 1976: 206), alors prédomine le principe de la réforme de l'orthographe conçue comme facilitation à l'accès de cette technique. Au cours du 20^e siècle, les différentes Commissions réunies à l'initiative des institutions gouvernementales ainsi que les études en linguistique se sont toujours inspirées de la valeur technique de l'orthographe⁵. Si, au contraire, on assimile la maîtrise de l'orthographe à la maîtrise de la langue et plus largement à la capacité à penser, voire à la sauvegarde d'une identité collective, alors les résistances à une réforme de l'orthographe se font nombreuses. Concrètement, l'instance habilitée à légiférer sur l'orthographe est le Conseil Supérieur de la Langue Française (le CSLF a été fondé en 1989 et est présidé par le Premier Ministre), qui en général se fait seconder par des Commissions d'étude chargées de donner leur expertise sur les dossiers⁶. Le Conseil Supérieur de la langue française demande avis à l'Académie Française, au Conseil de la langue française du Québec et, enfin Conseil de la langue de la Communauté française en Belgique⁷.

On connaît le poids historique de l'Académie Française. Ce n'est pas le lieu d'entrer ici dans le détail des rapports de force d'ailleurs très inégaux entre l'Académie - dont la tendance est de faire prévaloir le critère de la norme - et les diverses Commissions ou études de linguistes (au premier rang desquels Ferdinand Brunot) - dont le critère dominant est à la fois l'usage et le système -, mais cette observation très pertinente de N. Catach mérite d'être citée (2001 : 300-301, *apud* G. Myrta, 2006 : 8). En effet, elle note qu'avec la 6^e édition de son *Dictionnaire*, en 1835, on reconnaît à l'Académie une responsabilité

« qu'elle n'avait jamais eue [...] : les imprimeurs, en particulier, firent de l'orthographe du Dictionnaire de 1835 [...] l'étalon suprême du français écrit, erreur dont encore à l'heure actuelle, nous payons doublement les frais, par le mauvais choix d'étalon, et par le principe même d'un étalon en la matière. »

Plus près de nous, les *Rectifications orthographiques* de 1990, qui portent sur cinq points à peine (le trait d'union, le pluriel des noms composés, l'accent circonflexe, le participe passé des verbes pronominaux et diverses incohérences⁸), illustrent parfaitement les résistances multiformes qu'ont toujours rencontrées les propositions de réforme de l'orthographe. Alors que les changements préconisés dans les *Rectifications* visent la facilitation à l'écriture par l'annulation de certaines orthographes qui par ailleurs ne nuisent ni à la

lecture ni à l'image de la langue, une association dirigée par F. Bayrou intitulée significativement « Le français libre » procède à une véritable levée de boucliers. Une autre « Association pour la sauvegarde de la langue française » se joint à la première pour défendre la norme et en appeler à un enseignement plus satisfaisant. Enfin, l'Académie elle-même était divisée : alors que l'Académicien Maurice Druon avait présidé la commission qui a signé les *Rectifications*, une quinzaine de ses pairs s'étaient déclarés contre la réforme.

Dans l'Hexagone, les *Rectifications* n'ont pas passé : la nouvelle orthographe ne connaît que de timides percées.

2.2. En Francophonie

La réception est en revanche tout autre dans certains pays francophones. Ainsi, le Québec, la Suisse, la Belgique et Haïti possèdent chacun une association pour la diffusion de la « nouvelle » orthographe du français⁹. Le Québec, par la voie de l'Office québécois de la langue française, a avalisé les *Rectifications* et en 2005, le Conseil Supérieur de la langue française du Québec a demandé au Ministre de l'Éducation de veiller à la diffusion et à l'enseignement de la nouvelle orthographe. Le Groupe québécois pour la modernisation de la norme du français (GQMNf) a distribué un *Vadémécum de l'orthographe recommandée : Millepatte sur un nénufar* et en assurant des formations auprès des entreprises, des écoles et des futurs maîtres d'école¹⁰. En Belgique, le ministère de la Communauté française a publié, en 1998, un document sur les *Recommandations relatives à l'application de la nouvelle orthographe* ; la grammaire bien connue de Maurice Grévisse, *Le bon usage*, et ses versions revues et corrigées donnent une place à l'orthographe nouvelle, les manuels scolaires et bon nombre de périodiques précisent qu'ils appliquent le nouveau code. En Suisse, l'Association pour la Nouvelle orthographe (ANO) a distribué le *Vadémécum de l'orthographe recommandée* québécois, considéré comme le document de référence en la matière, et a diffusé auprès des enseignants francophones une circulaire qui établissait notamment que les deux variantes orthographiques (ancienne et nouvelle) étaient acceptables : aucun élève ne pouvait désormais être pénalisé s'il écrivait, par exemple, *ambigüité* à la place de l'ancienne graphie *ambiguïté*, ou *pique* à la place de *piqûre*. En outre, il est intéressant de noter qu'après la publication des rectifications de l'orthographe la Suisse s'est dotée d'une Délégation à la langue français¹¹, afin d'être invitée à participer aux débats sur la langue au cours réunions de spécialistes. En effet, la Commission intégrait des représentants belges et québécois, mais non suisses, du fait qu'à l'époque, la Confédération Helvète ne possédait pas une institution équivalente au Conseil Supérieur de la Langue Française¹².

Force est donc de constater que les rectifications orthographiques de 1990 sont « officiellement enseignées dans plusieurs pays francophones, alors qu'en France même elles restent largement ignorées des enseignants »¹³. On retrouve ici la résistance active ou passive aux changements de l'orthographe. En outre, ce n'est qu'en 2008 que les programmes publiés par le ministère de l'Éducation rendent obligatoires les rectifications orthographiques : « l'orthographe révisée est la référence ». Cependant, les correcteurs orthographiques, qui constituent

un médium important dans la diffusion et l'implantation de la nouvelle orthographe, ont adopté pour la plupart les deux orthographe, laissant à l'usager le choix de celle qui lui convient.

Au terme de ce parcours, on retiendra que l'orthographe continue à être secouée des mêmes débats qu'il y a 400 ans, à essayer les mêmes résistances, à susciter les mêmes métaphores (l'orthographe comme expression d'un au-delà à elle-même : jeu exquis, distinction, beauté), à poser, enfin, la même question : l'orthographe doit-elle être régentée par l'appareil d'Etat ? La graphie, comme le remarque pertinemment B. Cerquiglini, « transcrit moins des sons qu'une image de la langue, une conception de l'écriture, une théorie du signe. La querelle lui est donc constitutive, qui met en jeu l'oral et l'écrit, l'usage et la raison, la mémoire et l'oubli » (1996 : 9). On observe néanmoins de nouvelles pratiques, aux résultats divers ou encore incertains. On en évoquera ici deux, très différents l'un de l'autre. Le premier concerne la francophonie, aujourd'hui en partie intégrée dans les débats sur l'orthographe. On s'étonne pourtant de la présence somme toute très discrète des pays francophones dans les réunions, et notamment des pays francophones d'Afrique. Cette situation contraste avec la reconnaissance dont jouit la littérature francophone. Entre orthographe et littérature, tout se passe comme si l'orthographe constituait un bastion autrement mieux gardé que la littérature. Le deuxième point concerne, par rapport à l'orthographe instituée, la création extrêmement dynamique d'orthographe particulièrement créatrices qui se développent dans l'écriture électronique. Va-t-on vers une bipartition des orthographe, selon le support de l'écriture et/ou les canaux sociaux de leur circulation ? Les orthographe de l'écriture électronique finiront-elles par modifier l'orthographe en usage ?

Notes

¹ Je renvoie à leur excellente enquête sur les représentations de l'orthographe auprès de groupes sociaux professionnels distincts.

² L'insertion du -h à l'initiale du mot *uile* servait précisément à distinguer les deux mots mais s'est maintenu après la différenciation en -u et -v.

³ Quand l'homophonie n'est pas exploitée par les jeux de mots qu'elle suscite dans la poésie, la presse ou la publicité, elle est souvent source d'erreurs.

⁴ Les francophones ainsi que les apprenants de français langue étrangère.

⁵ On compte pour le 20^e siècle 5 Commissions (1900, 1903, 1947, 1950, 1990) et une série de publications prônant toutes des simplifications de l'orthographe, qui (excepté celle de R. Thimonnier, en 1969-1970) qui estiment que l'orthographe n'est pas aussi incohérente qu'on a voulu le croire et que pour remédier aux difficultés des scripteurs, il faudrait plutôt s'intéresser aux méthodes défaillantes de l'enseignement.

⁶ Depuis sa fondation, la vice-présidence était assurée par Bernard Quemada, qui vient d'être remplacé par Bernard Cerquiglini.

⁷ On verra plus loin que la Suisse fait le nécessaire pour être également consultée par le Conseil.

⁸ Les points d'orthographe soulevés par les *Rectifications* ont été partout abondamment discutés. Je renvoie le lecteur à M. Arrivé (1993).

⁹ On peut s'interroger sur l'absence des pays francophones d'Afrique.

¹⁰ Chantal Contant, « Les rectifications de l'orthographe au Québec », in *Langues et Cité*, Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques, n 7, septembre 2006.

¹¹ Rattachée à la Conférence intercantonale de l'instruction publique.

¹² Romain Muller, « Des modifications bien accueillies en Suisse », in *Langues et Cité*, Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques, n 7, septembre 2006.

¹³ *Langues et Cité*, Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques, n 7, septembre 2006. Délégation générale de la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture et de la Communication, « Avant-propos ».

Bibliographie

Arrivé M. 1993. *Réformer l'orthographe ?* Paris : PUF.

Blanche-Benveniste, C. & Chervel, A. 1969. *L'orthographe*. Paris: Plon.

Blanche-Benveniste C. 2003. "L'orthographe". In : Yaguello Marina (Dir.), *Le grand livre de la langue française*. Paris: Seuil.

Catach, N. 1989. *Les délires de l'orthographe*. Paris: Plon.

Cerquiglini, B. 1996. *Le Roman de l'orthographe*. Paris: Hatier.

Désirat, C. & Hordé, T. 1976. *La langue Française au XXe siècle*. Paris : Bordas.

Giovanoli, M. 2006. *Les réformes de l'orthographe française. Une approche historique, contrastive et prospective*. mémoire_myrt_a_giovanoli_corr_31mai2007(1)-1.pdf

Jaffré, J.-P. & Fayol, M. 1997. *Orthographes. Des systèmes aux usages*. Paris : Flammarion, Dominos.

Jaffré, J.-P. & Reuter, Y. (Coord.) 1985. *Orthographes(s). Pratiques*, n ° 46, juin. Metz : CRESEF.

Langues et Cité. 2006. *Bulletin de l'observatoire des pratiques linguistiques*, n° 7. Paris : Délégation générale de la langue française et aux langues de France, Ministère de la Culture et de la Communication.

Les rectifications de l'orthographe, 6 décembre 1990. *Journal officiel de la République Française*. Conseil Supérieur de la Langue Française. Paris : Edition des documents administratifs.

Luci, V. & Nazé, Y. 1989. *L'orthographe des Français*. Paris : Nathan.

Meschonnic, H. 1997. *De la langue française. Essai sur une clarté obscure*. Paris : Hachette, Pluriel.

Sitographie

http://www.telug.quebec.ca/diverscite/naviRess/ortho/hist_txt.htm